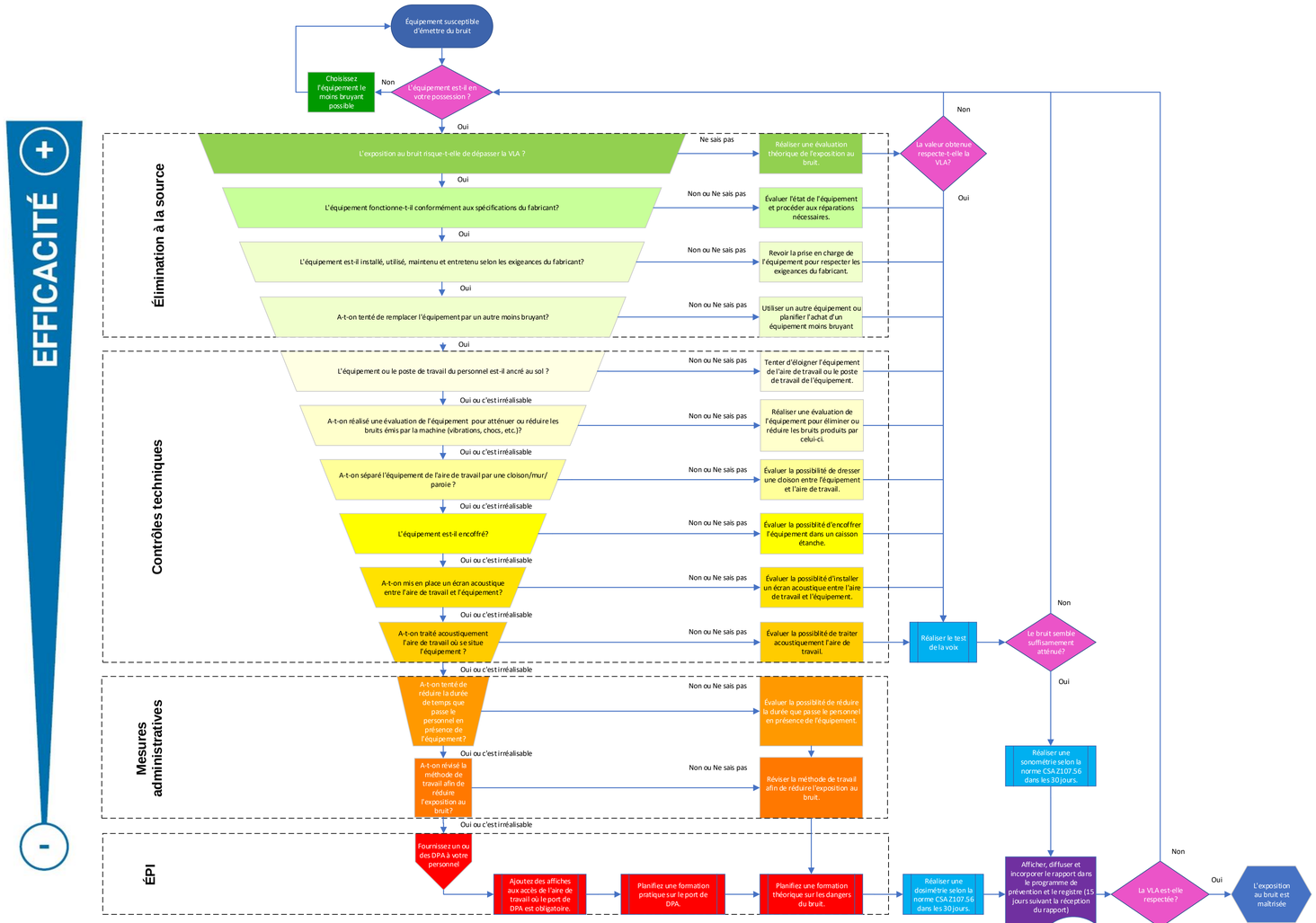
EFFICACITÉ
+
-
Équipement susceptible d'émettre du bruit
L'équipement est-il en votre possession ?
Non
Choisissez l'équipement le moins bruyant possible
Oui
Élimination à la source
L'exposition au bruit risque-t-elle de dépasser la VLA ?
Ne sais pas
Réaliser une évaluation théorique de l'exposition au bruit.
La valeur obtenue respecte-t-elle la VLA?
Non
Oui
L'équipement fonctionne-t-il conformément aux spécifications du fabricant?
Non ou Ne sais pas
Évaluer l'état de l'équipement et procéder aux réparations nécessaires.
L'équipement est-il installé, utilisé, maintenu et entretenu selon les exigeances du fabricant?
Revoir la prise en charge de l'équipement pour respecter les exigeances du fabricant.
A-t-on tenté de remplacer l'équipement par un autre moins bruyant?
Utiliser un autre équipement ou planifier l'achat d'un équipement moins bruyant
Contrôles techniques
L'équipement ou le poste de travail du personnel est-il ancré au sol ?
Tenter d'éloigner l'équipement de l'aire de travail ou le poste de travail de l'équipement.
Oui ou c'est irréalisable
A-t-on réalisé une évaluation de l'équipement pour atténuer ou réduire les bruits émis par la machine (vibrations, chocs, etc.)?
Réaliser une évaluation de l'équipement pour éliminer ou réduire les bruits produits par celui-ci.
A-t-on séparé l'équipement de l'aire de travail par une cloison/mur/paroie ?
Évaluer la possibilité de dresser une cloison entre l'équipement et l'aire de travail.
L'équipement est-il encoffré?
Évaluer la possibilité d'encoffrer l'équipement dans un caisson étanche.
A-t-on mis en place un écran acoustique entre l'aire de travail et l'équipement?
Évaluer la possibilité d'installer un écran acoustique entre l'aire de travail et l'équipement.
A-t-on traité acoustiquement l'aire de travail où se situe l'équipement ?
Évaluer la possibilité de traiter acoustiquement l'aire de travail.
Réaliser le test de la voix
Le bruit semble suffisamment atténué?
Mesures administratives
A-t-on tenté de réduire la durée de temps que passe le personnel en présence de l'équipement?
Évaluer la possibilité de réduire la durée que passe le personnel en présence de l'équipement.
A-t-on révisé la méthode de travail afin de réduire l'exposition au bruit ?
Réviser la méthode de travail afin de réduire l'exposition au bruit.
Réaliser une sonométrie selon la norme CSA Z107.56 dans les 30 jours.
ÉPI
Fournissez un ou des DPA à votre personnel
Ajoutez des affiches aux accès de l'aire de travail où le port de DPA est obligatoire.
Planifiez une formation pratique sur le port de DPA.
Planifiez une formation théorique sur les dangers du bruit.
Réaliser une dosimétrie selon la norme CSA Z107.56 dans les 30 jours.
Afficher, diffuser et incorporer le rapport dans le programme de prévention et le registre (15 jours suivant la réception du rapport)
La VLA est-elle respectée ?
L'exposition au bruit est maîtrisée